

Lévis, le 15 mai 2023

Matériel d'éducation physique

Chers parents, lors des cours d'éducation physique le choix du costume et des chaussures a une grande importance. Certains items sont interdits pour des questions d'hygiène, de sécurité et de confort. Voici donc la liste du matériel nécessaire pour l'an prochain.

Costume :

- **Chandail à manche courte** (Les camisoles sont interdites pour éviter les désagréments dus à la sueur).
- **Pantalon de sport** (De préférence court).
- Il est suggéré d'avoir une deuxième paire de bas dans son sac.
- Le tout doit être rangé dans un sac.

Cheveux :

Les élèves qui ont les cheveux longs doivent avoir ce qu'il faut pour les attacher afin d'avoir le visage dégagé.

Chaussures :

Des espadrilles à semelles non marquantes sont obligatoires pour entrer au gymnase.

- Les souliers de toile sont interdits car ils n'offrent aucun support au niveau du pied et leur semelle est souvent glissante.
- Les « souliers de skate » sont interdits puisqu'il est difficile de bien les attacher à cause de la langue épaisse ce qui rend le support au niveau du pied inadéquat. De plus, leurs semelles n'offrent pas l'absorption nécessaire pour la course ce qui risque d'entraîner des maux de jambes. Bref, ils sont bien jolis, mais ils ne sont pas appropriés pour l'éducation physique.
- **Optez plutôt pour un soulier de course, de basket-ball ou de « court » qui offre un bon support, de l'absorption et de l'adhérence au niveau de la semelle.**

N.B. : Les élèves peuvent porter leurs chaussures d'éducation physique comme souliers de classe.

Merci de votre collaboration et bon magasinage !

Les enseignants d'éducation physique et à la santé